



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Cobra UTF - US seulement
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Lubrifiant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Coastal Blending & Packaging
Adresse	Case postale 1169 Saint John, NB E2L 4E6 Canada
Téléphone	1.800.574.5823
Numéro de téléphone d'urgence	1.800.424.9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Pas disponible.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huile de base		Secret commercial	65-85*
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	5-10*
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	0.1-1*
Huile minérale		Mélange	1-5*
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	10-30*

Remarques sur la composition GHS États-Unis: L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	<p>Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Chiffon vers le haut avec le matériel absorbant et l'écart Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.</p>
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

États-Unis - OSHA

Composants

Composants	Type	Valeur
Huile minérale (CAS Mélangé)	MPT	5 mg/m3

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

ACGIH

Composants

Composants	Type	Valeur
Huile minérale (CAS Mélangé)	MPT	5 mg/m3

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huile de base (CAS Secret commercial)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Benzène (CAS 71-43-2)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

1-Butanol (CAS 71-36-3)	Peut être absorbé par la peau.
Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Phénol (CAS 108-95-2)	Peut être absorbé par la peau.
-----------------------	--------------------------------

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un vêtement de protection approprié. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Pas disponible.
Odeur	Caractéristique
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	-39 °C (-38.2 °F)
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	209.0 °C (408.2 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	0.8612 @ 15°C

Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	9.9 cSt @ 100°C 60.5 cSt @ 40°C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Utilisé normalement, ce produit ne présente pas de risques. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA
		2.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
		5000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA
		2.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
Huile de base (CAS Secret commercial)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 4480 mg/kg
	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Huile minérale (CAS Mélange)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 2.2 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA
		2.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
		5000 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas disponible.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas disponible.	

Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.
Sensibilisation cutanée	Pas disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas disponible.
Cancérogénicité	Voir ci-dessous. Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Benzène (CAS 71-43-2)	A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Huile de base (CAS Secret commercial)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Phénol (CAS 108-95-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Benzène (CAS 71-43-2)	Volume 29, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Phénol (CAS 108-95-2)	Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance	
Benzène (CAS 71-43-2)	
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes	
Benzène (CAS 71-43-2)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huile de base (CAS Secret commercial)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Benzène (CAS 71-43-2)	Cancer
Toxicité pour la reproduction	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Pas disponible.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Pas disponible.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Crustacés	CE50	Daphnia
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Crustacés	CE50	Daphnia
		1000 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
Potentiel de bioaccumulation	Pas disponible.	
Mobilité dans le sol	Pas disponible.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	Pas disponible.	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des États-Unis Ce produit n'est pas qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1-Butanol (CAS 71-36-3)	Inscrit.
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)	Inscrit.
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Phénol (CAS 108-95-2)	Inscrit.

US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Phénol (CAS 108-95-2)	453,6 kg (1000 lb)
-----------------------	--------------------

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Benzène (CAS 71-43-2)	Cancer Système nerveux central Sang Aspiration Peau Œil irritation des voies respiratoires Inflammabilité
-----------------------	--

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Non Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Benzène (CAS 71-43-2)
Phénol (CAS 108-95-2)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

Substances respiratoires prioritaires FEMA - santé et sécurité respiratoire dans le lieu de travail de fabrication d'arômes

1-Butanol (CAS 71-36-3)	Faible priorité
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)	Faible priorité
Phénol (CAS 108-95-2)	Faible priorité

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

1-Butanol (CAS 71-36-3)
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Benzène (CAS 71-43-2)
Phénol (CAS 108-95-2)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

1-Butanol (CAS 71-36-3)	Inscrit.
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)	Inscrit.
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Phénol (CAS 108-95-2)	Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Benzène (CAS 71-43-2)	BENZÈNE
-----------------------	---------

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1-Butanol (CAS 71-36-3)	Alcool n-butylique
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)	ALCOOL ISOBUTYLIQUE
Benzène (CAS 71-43-2)	BENZÈNE
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE
Phénol (CAS 108-95-2)	PHENOL

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1-Butanol (CAS 71-36-3)
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Benzène (CAS 71-43-2)
Phénol (CAS 108-95-2)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)
Phénol (CAS 108-95-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Benzène (CAS 71-43-2)

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)
Phénol (CAS 108-95-2)

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1-Butanol (CAS 71-36-3)
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Benzène (CAS 71-43-2)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Phénol (CAS 108-95-2)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1-Butanol (CAS 71-36-3)
Benzène (CAS 71-43-2)
Phénol (CAS 108-95-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

1-Butanol (CAS 71-36-3)
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Benzène (CAS 71-43-2)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Phénol (CAS 108-95-2)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1-Butanol (CAS 71-36-3)
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Benzène (CAS 71-43-2)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Phénol (CAS 108-95-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1-Butanol (CAS 71-36-3)
1-Propanol, 2-méthyl- (CAS 78-83-1)
Benzène (CAS 71-43-2)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Phénol (CAS 108-95-2)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Benzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit : Le 27 Février 1987

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit : Décembre 26, 1997

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit : Décembre 26, 1997

Pays ou région

États-Unis et Porto Rico

Nom de l'inventaire

Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)

En stock (Oui/Non)*

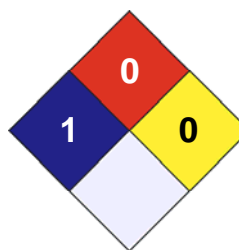
Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

10-Juin-2019

Version n°

01

Autres informations

Pas disponible.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021